



FEILLENS

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 2 mars 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 2 mars 2023 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

Étaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, René BORNAREL (arrivé à 20h30), Laurence BOYER, Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Jean-Pierre CONDEMINÉ, Michel DE CROMBRUGGHE, Arnaud DELALANDE, Justine DESNOYER, Raphaëlle DUBY, Gilles DUMAS, Christian FAVRE, Sarah GONOD, Francis GOYON, Elvire JOLY, Guy MONTERRAT, Victoria POLI, Catherine RENOUD-LYAT, Denis VAISSAUD.

Étaient excusés :

Mmes et MM. Jean-Yves GONOD (a donné pouvoir à Christian FAVRE), Françoise MENDES (a donné pouvoir à Nathalie CHANUT), Odile VERNE (a donné pouvoir à Arnaud DELALANDE)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * *

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Denis VAISSAUD

-0-

Monsieur le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 2 février 2023 : 2 décès, 3 naissances, aucun mariage.

-0-

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2023

Martine CARILLIER s'étonne que les montants des devis (matériel cantine, étude pour les conventions avec les industriels) ne soient pas mentionnés : il lui est répondu que s'agissant de devis, les montants ne sont pas définitifs et qu'ils seront donnés lorsqu'ils seront définitifs.

Gilles DUMAS souligne la qualité et la précision des comptes-rendus qu'il vote habituellement, mais précise que cette fois-ci il votera contre car il n'est pas d'accord avec la retranscription des propos sur la Maison de la nature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 2 contre (R. DUBY et G. DUMAS) et 3 abstentions (N. CHANUT, M. DE CROMBRUGGHE et A. DELALANDE absents lors de la séance du 2 février) approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2022. R. BORNAREL, arrivé à 20h30, n'était pas présent au moment du vote.

3 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

❖ URBANISME (Bertrand Chambard)

- pas de commission depuis le 2 février : prochaine réunion le 9 mars
- le Scot, en tant que personne publique associée, a voté le PLUi le 2 mars

❖ ENVIRONNEMENT -DEVELOPPEMENT DURABLE - ASSAINISSEMENT (Elvire Joly)

Présentation du programme de la semaine de l'environnement : une communication sera faite via les différents vecteurs habituels (site internet et page Facebook, affiches dans les commerces, presse...). Les écoles se sont volontiers associées à cet événement (avec visite de la Maison de l'Eau notamment), ainsi que l'Association des Commerçants, la cantine et la bibliothèque.

❖ CITOYENNETE – TRANQUILLITE PUBLIQUE (Jean-Pierre Condemine)

• dispositif de recueil des cartes d'identité et passeports :

- le matériel sera installé le 16 mars prochain

- le recrutement est en cours

• vidéoprotection :

- les travaux ont été réceptionnés, le dispositif est opérationnel (15 caméras) et des infractions (dépôts sauvages d'ordures) ont déjà été relevés

- les panneaux d'information à la population sont en cours d'installation sur la commune

• divers :

- une exposition sur les parcours féminins, préparée par Mme Pannié, institutrice à l'école publique, sera installée dans le hall de la mairie (date non encore définie)

- une nouvelle collecte pour l'Ukraine s'est déroulée en février, avec à nouveau quelques donateurs

❖ CULTURE- SPORTS - ASSOCIATIONS (Arnaud Delalande)

• AG exceptionnelle Fleurus : en l'absence de parents volontaires pour intégrer l'équipe et reprendre l'association, cette dernière a confirmé sa mise en sommeil pour l'année à venir.

• AG Cap Feillens : nombreuses activités proposées, association qui se porte bien avec plus de demandes d'adhésion que de places, finances saines ; concert caritatif pour l'Ukraine organisé le 11 juin à la Maison Boyat : cette initiative se fait en collaboration avec plusieurs associations dont le Comité des Fêtes. Plusieurs groupes sont programmés et ont accepté de venir gratuitement en soutien à la cause.

• AG pétanque : association qui se porte également très bien - terrain de pétanque couvert d'herbe : Gilles Dumas propose que le désherbage soit fait par les adhérents ce qui est validé par le Maire

• étude d'impact du motocross : le cabinet a finalisé l'étude, qui a été transmise en Préfecture

• fissures sur les terrains de tennis : 2 terrains ont été visités pour voir ce qui était possible de faire, les devis correspondants sont en attente

• association Dynamic Danse souhaite reprendre son activité en septembre

• bibliothèque : réaménagement des locaux – souhait d'installer une nouvelle boîte à livres dont le lieu est encore à définir

⇒ A une question de Gilles Dumas sur l'initiative « Terres de Jeux 2024 » Arnaud Delalande explique qu'il s'agit au final surtout d'une opération de communication mais qu'aucune aide n'est apportée pour mettre en œuvre des actions localement. La commune souhaite malgré tout mener quelques actions et une réflexion est en cours pour organiser des événements avec les écoles et/ou en relation avec les olympiades du Comité des Fêtes par exemple

❖ JEUNESSE – VIE SCOLAIRE – AFFAIRES SOCIALES (Guy Billoudet en l'absence de Catherine Renoud-Lyat)

• 2 élèves de Feillens suivent une scolarité à domicile : ils ont été visités par les élus, à la demande de l'inspection académique, pour vérifier leurs conditions de travail – l'avis des élus a été transmis

• le Conseil d'Ecole s'est tenu ce 2 mars : il a mis en avant les difficultés de remplacement des enseignants absents, et la question de la sécurité du stationnement à proximité de l'école.

• Conseil d'Administration de la cantine à venir

❖ INFORMATION- COMMUNICATION (Christian Favre)

• remerciements aux services de la mairie qui ont accueilli la stagiaire en formation DUT carrières juridiques de l'Université Lyon III antenne de Bourg-en-Bresse : cette dernière a travaillé sur la refonte du site Internet et a obtenu d'excellents résultats à son rapport de stage et sa présentation orale du travail effectué. Le Maire souligne également la qualité et l'investissement des services auprès des différents stagiaires accueillis en Mairie.

• nouvel appel à volontaires pour participer au groupe de travail pour prolonger cette réflexion : JY Gonod et G. Dumas font part de leur accord

❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monterrat)

• travaux route des Dîmes : ont pour objet d'augmenter le débit des eaux pluviales sur 200 mètres mais nécessitent de dévier tous les autres réseaux (Gaz, Enedis, Orange, Fibre, Suez...) et seront donc décalés au mois d'avril

• Maison Daujât : devis en cours pour raccorder à la pompe à chaleur de la Mairie

• tarifs électricité : le groupement de commandes du Siea va permettre de faire de grosses économies en 2023, dont il faudra profiter pour engager des travaux sur l'éclairage public notamment

• ancienne cantine : les plans sont en cours de finalisation et la commune cherche un repreneur pour les modulaires (qui, en réponse à G. Dumas, ne pourront pas s'intégrer au nouveau projet)

- recrutement : arrivée au 1^{er} mars du nouvel agent des Services Techniques, Romain Paquelet
- R. DUBY signale des graffitis au sol derrière l'Eglise : l'information sera transmise aux services techniques

4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant depuis le 2 février 2023

5 – VENTE DES PARCELLES AK 309 ET AK 310 (MOULIN DE LA DEBONNE)

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'achat, faite à la commune, de sa partie indivise des parcelles AK 309 (93 m²) et AK 310 (163 m²) sises Route du Moulin de la Débonne (entre le 90 et le 108 route du Moulin de la Débonne). Ces parcelles sont partiellement situées en zone bleue du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) et appartiennent aujourd'hui à une indivision formée par la Commune de Feillens, M. et Mme DAHO Ahmed et Fatima, et M. BERRY Serge.

Suite à une estimation faite par les services des Domaines, une proposition de vente a été faite à M. et Mme DAHO au prix de 3 000€ pour la part communale. La valeur globale s'élève également à 3 000€, M. BERRY ayant précisé vouloir rétrocéder ses parts à titre gratuit.

Monsieur le Maire précise que ces 2 parcelles représentent un chemin d'accès à des parcelles privées ne desservant aucune parcelle appartenant à la commune, et qu'elles n'ont jamais été affectées à l'usage du public ou à un service public.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la vente de ces parcelles.

6 – BUDGET PRINCIPAL : FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE 2022

- Compte administratif 2022 : le compte administratif 2022 du budget principal se présente comme suit

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2022	Avec DM	CA 2022
011	Charges à caractère général	445 500.00 €	455 500.00 €	455 141.60 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	714 000.00 €	726 000.00 €	725 804.72 €
014	Atténuation de produits (FPIC)	15 000.00 €	14 500.00 €	14 080.00 €
65	Autres charges de gestion courante	424 885.00 €	424 885.00 €	422 004.28 €
66	Charges financières / intérêts d'emprunts	32 000.00 €	38 200.00 €	38 094.80 €
67	Charges exceptionnelles	3 500.00 €	3 500.00 €	2 559.98 €
022	Dépenses imprévues	10 000.00 €	- €	- €
042	Opérations d'ordre entre sections	300.00 €	128 100.00 €	128 100.00 €
02	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	343 407.00 €	343 407.00 €	343 407.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 988 592.00 €	2 134 092.00 €	1 785 785.38 €

RECETTES		BP 2022	Avec DM	CA 2022
002	Excédent antérieur reporté			
002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	49 136.95 €	49 136.95 €	49 136.95 €
013	Atténuations de charges	4 000.00 €	4 000.00 €	3 388.90 €
70	Vente de produits	92 900.00 €	92 900.00 €	104 482.44 €
73	Impôts et taxes	1 344 222.05 €	1 344 222.05 €	1 401 981.03 €
74	Dotations, subventions, participations	413 833.00 €	413 833.00 €	416 232.77 €
75	Autres produits de gestion courante	25 000.00 €	42 700.00 €	46 366.24 €
77	Produits exceptionnels	59 500.00 €	187 300.00 €	197 695.09 €
042	Opération d'ordres	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 988 592.00 €	2 134 092.00 €	2 170 146.47 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Op.	Libellés des opérations	BP 2022	Avec DM	CA 2022
001	Déficit d'invest reporté	- €		- €
16	Emprunts/dettes	300 000.00 €	300 000.00 €	289 922.39 €
90	Bâtiments	86 700.00 €	86 700.00 €	39 061.01 €
104	Voirie	840 398.00 €	840 398.00 €	723 320.03 €
111	Matériel / equip.	61 800.00 €	61 800.00 €	53 794.01 €
129	Acquisitions immobilières	107 920.00 €	107 920.00 €	46 415.54 €
155	Plan de circulation commune	50 000.00 €	50 000.00 €	26 700.00 €
151	Cantine	15 010.00 €	17 810.00 €	17 808.00 €
154	Réhabilitation ancienne cantine	130 000.00 €	127 200.00 €	9 757.20 €
144	Regularisation cessions	3 000.00 €	3 000.00 €	24.00 €
153	Vidéoprotection	195 200.00 €	195 200.00 €	5 077.83 €
040	Opération d'ordre entre sections			- €
041	Opération comptable	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL		1 790 028.00 €	1 790 028.00 €	1 211 880.01 €

RECETTES				
Op.	Libellés des opérations	BP 2022	Avec DM	CA 2022
001	Exc. d'investissement reporté	157 497.00 €	157 497.00 €	157 497.00 €
1068	Exc.fonct. capital.	558 685.55 €	558 685.55 €	558 685.55 €
151	Cantine			
	Région	12 797.45 €	12 797.45 €	8 797.45 €
	Département	50 196.00 €	50 196.00 €	50 196.00 €
	Association cantine	8 570.00 €	8 570.00 €	- €
111	Matériel			
	dématérialisation urbanisme	- €		4 400.00 €
	Subv équipements numériques écoles	4 000.00 €	4 000.00 €	3 860.17 €
10	FCTVA	320 000.00 €	320 000.00 €	377 309.32 €
	Taxe d'aménagement	14 875.00 €	14 875.00 €	22 744.11 €
16	Emprunts et assimilé			
	caution			400.00 €
021	Vir. sect. fonct.	343 407.00 €	343 407.00 €	343 407.00 €
024	Produits cessions	320 000.00 €	320 000.00 €	127 800.00 €
041	Opération comptable	0.00 €	- €	
TOTAL GENERAL		1 790 028.00 €	1 790 028.00 €	1 154 192.60 €

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote : le Conseil Municipal valide, sous la présidence temporaire du 1^{er} adjoint, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget principal.

• Compte de gestion 2022 :

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion établi par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse, comptable de la commune, est en parfaite conformité avec le compte administratif. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte de gestion 2022.

• Affectation du résultat 2022 :

Au regard des comptes de gestion et administratif 2022, l'affectation des résultats de l'exercice 2022 est approuvée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal selon les modalités suivantes :

Détermination des résultats				
		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	1 154 192.60	2 170 146.47	3 324 339.07
2	Dépenses exercice N	1 211 880.01	1 785 785.38	2 997 665.39
I	Résultat de l'exercice (1-2)	-57 687.41	384 361.09	326 673.68
II	Résultat antérieur	157 497.00	49 136.95	206 633.95
A	Solde d'exécution (I + II)	99 809.59	433 498.04	533 307.63
3	Restes à réaliser Recettes N	198 570.00	0.00	198 570.00
4	Restes à réaliser Dépenses N	557 720.00	0.00	557 720.00
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	-359 150.00	0.00	-359 150.00
	Résultat d'ensemble (A + B)	-259 340.41	433 498.04	174 157.63
Repris au Budget suivant		En Euros	€	
		Dépenses	Recettes	
	Investissement			
	Résult. Investissement repris compte 001	0.00	99 809.59	
	Restes à réaliser	557 720.00	198 570.00	
	Excédents de foncion. capitalisés cpte 1068		259 340.41	
	Fonctionnement			
	Résultat fonctionnement repris compte 002	0.00	174 157.63	
	Restes à réaliser	0.00	0.00	

7 – BUDGET ASSAINISSEMENT : FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE 2022

- Compte administratif 2022 : le compte administratif 2022 du budget assainissement se présente ainsi

SECTION EXPLOITATION

DEPENSES	BP 2022	Avec DM	CA 2022
011 - Charges à caractère général	177 150.00 €	177 150.00 €	174 346.44 €
012 - Charges de personnel	75 000.00 €	75 000.00 €	74 174.00 €
014 - Atténuation de produits	35 000.00 €	34 700.00 €	22 107.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 500.00 €	2 500.00 €	- €
66 - Charges financières	5 681.00 €	5 981.00 €	5 973.27 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000.00 €	10 000.00 €	- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	151 848.40 €	151 848.40 €	151 848.40 €
002 - Déficit antérieur reporté	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	1 022.60 €	1 022.60 €	1 022.60 €
TOTAL DEPENSES	458 202.00 €	458 202.00 €	428 449.11 €
RECETTES	BP 2022	Avec DM	CA 2022
002 - Excédent antérieur reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
70 - Ventes prod. fab. et prest. de sces	416 000.00 €	416 000.00 €	442 566.62 €
74 - Subventions d'exploitation	8 000.00 €	8 000.00 €	0.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 - Produits exceptionnels	1 700.00 €	1 700.00 €	756.18 €
042 - Opérations d'ordre	32 502.00 €	32 502.00 €	32 502.00 €
TOTAL RECETTES	458 202.00 €	458 202.00 €	475 824.80 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		BP 2022	Avec DM	CA 2022
001	Déficit antérieur reporté	- €	- €	- €
1641	Emprunts	88 000.00 €	106 600.00 €	106 539.74 €
2031	Frais d'études	90 000.00 €	71 400.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours	60 000.00 €	60 000.00 €	56 143.02 €
2313	constructions			44 843.70 €
2315	installations, matériel, outillage technique			11 299.32 €
21	Immobilisations corporelles	251 960.00 €	251 960.00 €	206 260.36 €
213	Constructions			160 029.99 €
218	Autres matériels			46 230.37 €
1391-04	Subv. d'équipement - amortissement	32 502.00 €	32 502.00 €	32 502.00 €
	TOTAL DEPENSES	522 462.00 €	522 462.00 €	401 445.12 €

RECETTES		BP 2022	Avec DM	CA 2022
001	Excédent antérieur reporté	140 881.34 €	140 881.34 €	140 881.34 €
021	Virement de la section d'exploitation	1 022.60 €	1 022.60 €	1 022.60 €
1068	Réserves	2 709.65 €	2 709.65 €	2 709.65 €
131	Subventions d'équipement	228 000.01 €	228 000.01 €	76 470.00 €
1641	Emprunts	- €	- €	- €
40	Opérations d'ordre	149 848.40 €	149 848.40 €	149 848.40 €
	TOTAL RECETTES	522 462.00 €	522 462.00 €	229 028.05 €

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote : le Conseil Municipal valide, sous la présidence temporaire du 1^{er} adjoint, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget assainissement.

• Compte de gestion 2022 :

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion établi par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse, comptable de la commune, est en parfaite conformité avec le compte administratif. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte de gestion 2022.

• Affectation du résultat 2022 :

Au regard des comptes de gestion et administratif 2022, l'affectation des résultats de l'exercice 2022 est approuvée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal selon les modalités suivantes :

Détermination des résultats				
		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	229 028.05	475 824.80	704 852.85
2	Dépenses exercice N	401 445.12	428 449.11	829 894.23
I	Résultat de l'exercice (1-2)	-172 417.07	47 375.69	-125 041.38
II	Résultat antérieur	140 881.34	0.00	140 881.34
A	Solde d'exécution (I + II)	-31 535.73	47 375.69	15 839.96
3	Restes à réaliser Recettes N	151 200.00	0.00	151 200.00
4	Restes à réaliser Dépenses N	120 200.00	0.00	120 200.00
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	31 000.00	0.00	31 000.00
	Résultat d'ensemble (A + B)	-535.73	47 375.69	46 839.96

Repris au Budget suivant		En Euros		€
	Dépenses	Recettes		
Investissement				
Résult. Investissement repris compte 001	31 535.73	0.00		
Restes à réaliser	120 200.00	151 200.00		
Excédents de foncion. capitalisés cpte 1068		535.73		
Fonctionnement				
Résultat fonctionnement repris compte 002	0.00	46 839.96		
Restes à réaliser	0.00	0.00		

⇒ Gilles Dumas souligne la clarté de la présentation et des explications, et souligne que l'exécution budgétaire est conforme à ce qui a été annoncé et voté, même s'il n'est pas toujours d'accord avec les décisions prises.

Il constate que la section d'exploitation du budget assainissement est excédentaire, et rappelle qu'il était opposé à l'augmentation de la redevance assainissement pour les particuliers. Guy Monterrat lui répond que cet excédent va permettre d'engager les dépenses nécessaires pour remettre à jour le système de supervision de la station.

8 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire fait part de deux demandes de subventions exceptionnelles reçues en Mairie :

- **125 ans de l'Union Musicale :**

Dans le cadre de son 125^{ème} anniversaire qui sera fêté en 2023, l'association souhaite organiser un festival de musique qui se tiendra les 23 et 24 juin, ouvert gratuitement à tous. Elle sollicite une aide de la commune à hauteur de 800 €, ce qui est accepté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

- **Coupe du Monde de Footgolf :**

Monsieur Thomas FELIX, habitant de Feillens, ancien joueur de l'Union Sportive, participera, avec le maillot de l'Equipe de France, à la Coupe du Monde de Footgolf qui se tiendra du 27 mai au 6 juin à Orlando aux Etats-Unis. Pour financer son voyage, Monsieur Thomas Félix a besoin d'un budget de 3000 € et a donc sollicité l'aide de la commune. Monsieur le Maire propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 700 €, ce qui est validé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

9 – EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des personnes et des biens. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et à certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune a sollicité le Syndicat Intercommunal d'Energie (SIEA) pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre les adaptations nécessaires.

L'extinction de l'éclairage public, entre minuit et 06h00, sur une partie du territoire, étant désormais opérationnel, il convient de formaliser cette décision par délibération du Conseil Municipal pour transmission au SIEA. Le Conseil confirme, à l'unanimité, la décision d'extinction partielle.

10 – FACTURATION DE L'INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES EN CAS DE DEPOT SAUVAGE D'ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait pris une première délibération en février 2010 pour facturer 100€ l'intervention des services techniques. Cependant, le dépôt illégal d'ordures sur le domaine public nécessitant des interventions régulières et toujours plus importantes, Monsieur le Maire souhaite que la facturation soit revue à la hausse.

Il propose donc, qu'en plus de l'amende réglementaire prévue par le législateur, une participation forfaitaire systématique de 100 € soit facturée aux contrevenants, à laquelle s'ajoutent 100 € par heure d'intervention effective des services municipaux pour remettre en état la voie publique.

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

⇒ Plusieurs conseillers soulignent la nécessité de communiquer sur cette décision forte de la municipalité

11 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de l'association Nouvel Elan faisant part de leur réflexion sur les déplacements et cheminements doux sur la commune. Il précise que la question sera discutée, notamment en commission.
- Raphaëlle DUBY demande s'il est possible de mettre un lieu à disposition des conscrits 10 ans pour se retrouver après leur défilé comme le préau de l'ancienne cantine : Monsieur le Maire lui propose de se renseigner auprès des salles en location sur la commune (Union Musicale ou Notre Maison).
- le prochain conseil municipal, initialement envisagé le 30 mars prochain, sera décalé à une date non encore connue mais qui sera rapidement communiquée.

-0-

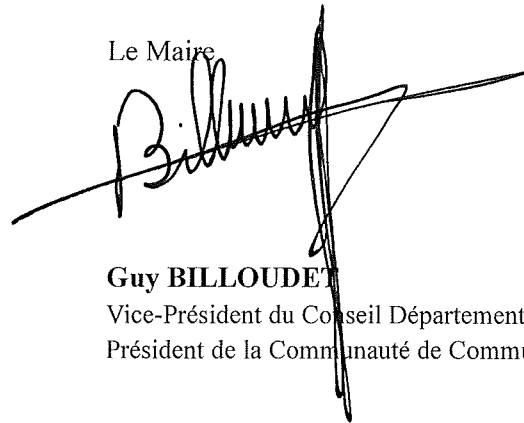
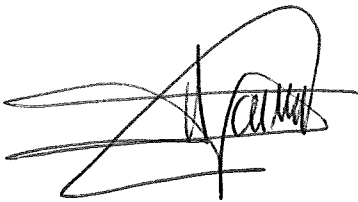
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23h00.

Fait en mairie de Feillens, le 3 mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Maire

Denis VAISSAUD



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône